

## LETTRE

DE N. T. S. P. LÉON XIII

AUX ARCHEVÊQUES ET EVÊQUES DE L'EMPIRE  
D'AUTRICHE

---

*A Nos chers Fils Cardinaux-Prêtres de la S. E. R. Frédéric Furstenberg, Archevêque d'Olmütz, François de Paule Schœnborn, Archevêque de Prague, et à Nos Vénérables Frères les Archevêques et Evêques de l'empire d'Autriche.*

LÉON XIII, PAPE

*Nos Chers Fils et Vénérables Frères, Salut et Bénédiction Apostolique.*

Aux premiers jours du souverain Pontificat auquel la Providence de Dieu Nous a élevé, en promenant Nos regards sur toute l'étendue du monde catholique, Nous avons trouvé, à la vérité, un sujet de joie dans le grand nombre et l'excellence des projets et des œuvres en toutes sortes de bien que poursuivaient avec sollicitude, Dieu aidant, les évêques, l'un et l'autre clergé et les fidèles; mais Nous avons éprouvé aussi une amère douleur en voyant les ennemis de l'Eglise, unis dans une détestable conjuration, tout entreprendre pour assiéger et même, s'ils le pouvaient, pour renverser entièrement cet édifice que Dieu lui-même a élevé pour servir de refuge au genre humain.

Cette guerre engagée au loin et au large contre l'Eglise de Jésus-Christ, bien qu'elle soit menée avec des manœuvres et des armes variées suivant la variété des lieux, a un seul et même plan, qui est celui-ci : Dans les familles, dans les écoles, dans les lois, dans les institutions, effacer tout vestige de la religion; dépouiller l'Eglise elle-même de ses moyens et de la vertu insigne qu'elle possède pour procurer le bien général, infiltrer dans toutes les veines de la communauté domestique et civile le très pernicieux poison des erreurs.

Déjà rien n'a été épargné par les adversaires qui ont agi avec une licence infinie; ils se sont déchainés en grand nombre et violemment contre les droits, la liberté, la dignité de l'Eglise, contre les évêques et tous les ordres du clergé, et surtout contre l'autorité et le principat du Pontife Romain. De tels attentats commis contre la

religion catholique ont découlé et découlent sur les nations des maux graves et nombreux; on a à déplorer que la perversité des opinions s'étende de plus en plus, que l'improbité et l'esprit de révolte pénètrent avec elle les esprits et qu'il en résulte pour les affaires publiques et pour les gouvernements des périls chaque jour plus grands. Il n'y avait pas une autre conséquence à prévoir; car si l'on affaiblit, ou, pis encore, si l'on rejette ce très ferme appui de la société : la religion, qui peut seule, par ses justes commandements et ses salutaires défenses, retenir chacun dans son devoir, les fondements mêmes de la société sont continuellement ébranlés et entamés.

Nous n'avons omis aucune occasion de signaler publiquement, par d'importantes lettres, ces vérités et à ceux qui exercent le pouvoir, et à ceux qui leur sont soumis, rappelant aux uns combien étroitement sont liés les intérêts de la religion et ceux de la société, exhortant les autres à respecter comme il convient et à soigneusement pratiquer les divins enseignements de l'Eglise.

Nous Nous sommes particulièrement adressé à Nos Vénérables Frères les évêques, que l'Esprit-Saint a établis pour régir l'Eglise de Dieu et qu'il inonde de l'abondante lumière de sa grâce; ceux, en effet, qui, en qualité de gardiens vigilants institués dans toutes les contrées de la terre, constatent et savent par expérience quels remèdes sont à employer et quelles embûches à éviter pour chaque nation dans les circonstances présentes, devaient être assurément nos meilleurs auxiliaires dans l'œuvre que Nous poursuivions, que Nous poursuivons de toutes nos forces : le salut des nations catholiques. Nous devons à Dieu d'amples actions de grâces pour l'unanimité admirable et l'ardeur avec lesquelles tout l'ordre des évêques a répondu à Notre exhortation; car toutes les ressources de leur esprit et de leur cœur, tout ce qu'ils peuvent par la parole et par l'action, ils l'emploient à défendre la vérité de la foi catholique, et, en rappelant aux vertus de cette même foi la société humaine, à la préserver des plus grands maux, à la conduire à la vraie prospérité.

Dans cette rivalité si noble du zèle pastoral, les évêques d'Autriche se sont distingués et Nous voulons Vous payer ici le tribut d'éloges qui Vous est dû; Nous savons, en effet, avec quelle sagesse et quelle constance de labeur Vous travaillez à extirper du milieu du peuple le mauvais grain et à cultiver les semences de la vie chrétienne. De plus, Nous avons appris récemment avec grande joie que Vous aviez adressé aux fidèles de Vos diocèses une lettre collective qui a été pour Nous une preuve éclatante de l'accord intime de Vos volontés lorsqu'il s'agit de défendre les intérêts catholiques.

Toutefois, pour que cet accord se maintienne toujours plus ferme dans l'avenir et que Votre sollicitude et Vos efforts tendent par la même voie à un même but déterminé, rien ne Nous paraît être plus à propos que la tenue, chaque année, par les évêques, de réunions qui soient le principe de cette concorde si efficace de sentiments et d'action. Ce système de réunions, dont Nous souhaitons l'établisse-

ment, est déjà en vigueur dans un certain nombre de pays, et il a donné jusqu'ici des fruits vraiment heureux : les évêques y ont puisé une plus grande abondance de lumières, les âmes y ont été fortifiées, le zèle de la religion excité, et il en est sorti de nombreuses résolutions qui ont été de diverses manières utiles à la religion catholique.

Il faut ajouter qu'une entente et un accord si parfaits des évêques, non seulement ont accru le respect et les bons sentiments de leurs peuples envers eux, mais ont servi d'exemple et d'encouragement aux laïques, même d'autres nations, pour se concerter aussi et s'entendre sur les moyens à prendre dans le but de défendre la religion et également l'ordre civil menacé.

En outre, l'exemple et les exhortations des évêques ont puissamment excité l'ardeur et l'activité des catholiques pour la tenue de congrès nationaux, provinciaux ou locaux ; ce qui a été une œuvre pleine de sagesse. Si, en effet, des hommes pervers, puissants par l'audace et par le nombre, se réunissent çà et là et conspirent pour leur ravir perfidement le plus précieux de tous les dons : la foi et les biens qui en découlent, il est tout à fait juste et nécessaire que les catholiques, sous la direction des évêques, associent leurs efforts et leurs forces pour résister ; or, par la fréquence de tels congrès, ils pourront avec plus de liberté et de force maintenir la profession de leur religion, repousser les assauts de l'ennemi.

Les sujets de délibérations, et des sujets de grande importance, ne manqueront pas aux futures réunions des évêques.

Dans les temps malheureux dont nous sommes affligés, nous estimons que les efforts et les soins doivent d'abord tendre à resserrer, par des rapports chaque jour plus étroits, les liens de la famille chrétienne avec l'ordre hiérarchique ; de telle façon que les fidèles soient unis à leurs évêques en toute volonté et soumission, et surtout qu'ils gardent avec ardeur et professent hardiment, à l'égard de l'évêque de l'Eglise universelle, une foi, une obéissance et une piété filiales.

Or, puisque vouloir que le Pontife Romain ne soit soumis à aucun pouvoir humain, et qu'il soit pleinement et parfaitement libre, est une obligation sacrée qui regarde les catholiques de toutes les nations, et non pas une nation seule, que les évêques se concertent à cet effet et s'appliquent à entretenir et à exciter le souci des fidèles pour cette très juste cause, en vue d'en hâter l'heureuse issue.

Dans ces réunions, les évêques auront la facilité d'échanger des conseils sur les difficultés qui seraient survenues dans leurs églises ; ils pourront aussi, s'ils le jugent à propos pour quelque point particulier, user de lettres et d'actes collectifs.

Le soin de la formation et de l'éducation du clergé, de tous les soins d'un évêque le plus grand et le plus fécond, aura également sa place dans Vos délibérations ; Vous examinerez la manière de conformer la discipline et la règle imposées aux clercs dans les séminaires aux règles du concile de Trente, les principaux moyens de cultiver en eux la piété et une généreuse vertu, les encourage-

ments à donner à l'étude des hautes sciences pour qu'elles fleurissent comme il convient en nos temps et les mesures à prendre à l'égard de tout le clergé en vue d'une plus ample moisson d'âmes.

Quant aux fidèles, qui sont en butte à tant de périls et d'embûches, il sera du plus grand intérêt de rechercher des moyens variés de leur venir en aide : sermons et catéchismes sur les sujets sacrés, appropriés aux hommes, aux âges, aux lieux ; confréries pieuses et diverses de laïques, approuvées et recommandées par l'Eglise ; observation et respect absolu des fêtes, et aussi établissements ou œuvres de nature à préserver les fidèles, la jeunesse surtout, de la perversité et de la corruption, et à multiplier la très salutaire fréquentation des sacrements ; enfin, livres, journaux et autres publications à répandre pour la défense de la foi et la sauvegarde des mœurs.

En cette matière, il importe beaucoup de recommander aux évêques ce qui Nous tient depuis longtemps à cœur et sur quoi Nous insistons fréquemment, savoir que le travail des écrivains catholiques, bien réglé, bien ordonné, soit encouragé et développé.

Certes, il faut reconnaître en tous pays à ces écrits excellents, qu'ils soient quotidiens ou périodiques, une grande utilité pour les intérêts religieux et civils, soit qu'ils les soutiennent directement et les fassent prospérer, soit qu'ils repoussent les attaques des adversaires qui cherchent à leur nuire et qu'ils écartent l'impure contagion. Mais, dans l'empire autrichien, il faut leur attribuer une extrême utilité : une foule de journaux y sont, en effet, au service d'ennemis de l'Eglise qui, grâce à leurs richesses, les propagent plus facilement et en plus grand nombre. Il est donc absolument nécessaire, pour lutter à armes égales, d'opposer les écrits aux écrits : ainsi l'on pourra repousser les attaques, dévoiler les perfidies, empêcher la contagion des erreurs et persuader le devoir et la vertu.

C'est pourquoi il serait convenable et salutaire que chaque contrée possédât ses journaux particuliers qui seraient comme les champions de l'autel et du foyer, institués de façon à ne s'écarter jamais du jugement de l'évêque, avec lequel ils s'appliqueraient à marcher justement et sagement d'accord ; le clergé devrait les favoriser de sa bienveillance et leur apporter les secours de sa doctrine, et tous les vrais catholiques les tenir en haute estime et les aider suivant leurs forces et leur pouvoir.

La sollicitude des évêques doit se porter encore sur une autre cause importante qui Vous tient justement à cœur, comme Nous l'avons vu par Votre lettre collective adressée aux fidèles ; la cause des ouvriers, qui ont besoin à un si haut degré de l'aide de la religion pour bien accomplir leur tâche aussi bien que pour adoucir leurs souffrances. Cette question, qui est du domaine de la question sociale si ardemment débattue de nos jours, exige un remède d'autant plus prompt que les difficultés qui s'opposent à la solution sont plus grandes.

Si les évêques consacraient à cette question, autant que cela leur sera possible, leur attention et leurs efforts, s'ils avaient soin que

les préceptes évangéliques de la justice et de la charité soient hautement respectés dans toutes les classes de la société, s'ils arrivaient de n'importe quelle façon à améliorer par leur influence et par leur action la situation précaire des ouvriers, ils auraient bien mérité de la religion comme de la monarchie.

Ces questions et d'autres de la même importance pourront être traitées dans les congrès des évêques que Nous conseillons de tenir chaque année. Nous sommes convaincu que tous les évêques d'Autriche mettront le plus grand zèle et le plus grand empressement à se conformer à ces désirs qui Nous sont inspirés par l'intérêt de la religion et par l'affection bienveillante que Nous ressentons pour les peuples catholiques de l'Autriche.

En attendant, Nous Vous accordons à Vous, chers Fils et Vénérables Frères, et à tout le peuple autrichien, très affectueusement dans le Seigneur, la Bénédiction Apostolique, comme gage des dons célestes et en témoignage de notre affection paternelle.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 3 mars de l'année 1891, la quatorzième de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE

---

## EPISTOLA

S. S. D. N. LEONIS PP. XIII

AD ARCHIEPISCOPOS ET EPISCOPOS IMPERII  
AUSTRIACI

---

*Dilectis Filiis Nostris S. E. R. Presbyteris Cardinalibus Frederico Fürstenberg, Archiepiscopo Olomucenzi; Francisco a Paula Schonborn, Archiepiscopo Pragensi, et Venerabilibus Fratribus Archiepiscopis et Episcopis imperii Austriaci.*

LEO PP. XIII.

*Dilecti Filii Nostris et Venerabiles Fratres, Salutem et Apostolicam Benedictionem.*

IN IPso supremi Pontificatus, quo providens Deus Nos auxit, exordio, universitatem catholici orbis contuentes, habuimus equidem quod lætaremur tam multa esse tamque egregia in omni recte factorum genere vel studia vel opera, in quæ, Deo juvante, sacri pastores et uterque clerus fidelesque homines sedulo incumbere: neque tamen sine acerba fuit ægritudine conspexisse Ecclesiæ hostes, pessimo fœdere conjuratos, moliri ac tentare omnia, ut admirabile istud ædificium, quod perfugio humani generis ipse extulit Deus, convellerent atque adeo, si fieri posset, excinderent. — Quæ nimirum longe lateque in Ecclesiam Christi ardet dimicatio, etsi variis pro varietate locorum artibus armisque exercetur, hanc demum unam habet eandemque rationem belli præscriptam; a familiis, a scholis, a legibus, ab institutis, vestigia religionis delere omnia, Ecclesiam ipsam facultatibus suis et insigni qua pollet in commune bonum virtute spoliare, perniciosissimam errorum pestem in omnes venas domesticæ civilisque communitatis infundere. Ab adversariis jam nihil temperatum est, infinita licentiâ; qui plurimi acresque in jura, libertatem; dignitatem Ecclesiæ, in Episcopos omnesque cleri ordines, in auctoritatem maxime et principatum romani

Pontificis invaserunt. Ed tantis catholico nomini injuriis illatis, multa in nationes ingentiaque mala profluxerunt et profluunt: in iis dolendum, ut serpat latius opinionum perversitas, comitesque improbitas et seditio spiritus tollant, atque inde rebus publicis imperiisque pericula impendeant quotidie majora. Neque alia sane erant consecutura; nam debilitato, eove deterius rejecto firmissimo civitatis præsidio, religione, quæ una homines et recte commonendo et salutariter deterrendo vere potest in suo quemque officio retinere, nutant continuo et labefactantur ipsius fundamenta civitatis.

Hæc Nos, nulla dimissa occasione, gravibus litteris palam denuntiavimus et iis qui cum potestate præsent et iis qui sunt sub potestate, indicantes alteris religionis et civitatis inter se rationes quam arcte continerentur, alteros adhortati ut divina Ecclesiæ documenta juste colerent diligenterque explerent. Singularis porro fuit compellatio Nostra ad venerabiles fratres Episcopos, quos Spiritus Sanctus rectores posuit Ecclesiæ. Dei idemque larga suæ gratiæ luce perfundit: qui enim, tanquam custodes per omnes vigilantes terrarum regiones, in re præsent notarent experiendoque nossent quænam cuique genti sive adhibenda remedia sive insidiæ præcavendæ, iidem profecto adjuutores Nobis optimi futuri erant ad id quod summis viribus urgebamus, urgemus, catholicarum gentium salutem. Sunt autem a Nobis per amplæ Deo gratiæ, quod compellationi Nostræ mira prorsus ex omni Episcoporum ordine consensus responderit et sollertia: nam, quantum eniti illi possunt, ingenio et animis, hortatione et actione, eo toti spectant ut veritatem catholicæ fidei tueantur, utque hominum societatem, ad consentaneas fidei virtutes revocando, maximis expediant miseriis, ad veri nominis prosperitatem adducant.

In quo tam nobili studii pastoralis certamine præclare quidem fecerunt Austriæ Episcopi, et Nobis animus gestit debitam Vobis laudem hoc loco tribuere. habemus quippe compertum quanta contendatis prudentia et assiduitate laborum ad mala quævis in populo germina evellenda et ad semina fovenda christianæ vitæ. Imo nuper perlubenter agnovimus, conjunctim a Vobis epistolam ad fideles diocesium vestrarum fuisse datam, quæ præclaro Nobis argumento fuit consociatissimas esse voluntates vestras quum res est de rei catholicæ rationibus tuendis. Verum ut firmiter constet vigeatque in posterum hæc concordia, vestraque studia et vires ad unum certumque finem eodem tramite intendant, nihil Nobis opportunius fore videtur, quam si quasdam inter ipsos congressiones quotannis Episcopi habeant, ex quibus ea ineatur tam efficax sentiendi agendique concordia. Ist hæc, quam optamus, conventuum ratio nonnullis in regionibus jam inducta viget,

et fructus adhuc tulit vere lætabiles : inde enimvero Episcopis amplior patuit consiliorum copia, robur animi confirmatum, studium religionis incensum haud pauca etiam consulta profecta quæ rei catholicæ multis modis utilia contigerunt. — Accedit quod tanta sacrorum antistitum conjunctio et consensus non modo eis ipsis decus et gratiam apud suos non mediocrem auxerit, sed exemplum quoque et invitamentum extiterit hominibus laicis vel aliarum gentium, ut concordibus æque animis consulere, quibus oporteret præsiidiis tutelam religionis neque minus civilis ordinis laborantis suscipere. — Præterea ab ipsis Episcopis et præeuntibus et cohortantibus multum certe navitatis et ardoris hauserunt catholici, ut conventus adsimiles pro nationibus vel provinciis locisve aliis cogerent et celebrarent; idque sane quam providenter factum. Si etenim contra flagitiosi homine, audacia præestentes et numero, sese passim congregant fœderatique conspirant ut illis donum fidei, unum omnium præstantissimum, et consequentia bona perfide eripiant, rectum omnino est ac necessarium, catholicos, Episcopis moderantibus, studia sua omnia viresque consociare ad resistendum : qui quidem, in talium cœtum frèquentia, liberius poterunt et validius sui nominis professionem sustinere, hostiles impetus propulsare.

Res autem ad deliberandum, æque magni momenti, Episcopis non deerunt congressuris. — Qua temporum calamitate afflictamur, id primum petendum curandumque esse censemus ut cum hierarchico ordine vincula christianæ familiæ arctiore in dies necessitudine constringantur; ita plane, ut fideles Episcopis suis omni voluntate et observantia adhærescant, quum maxime vero ad Episcopum ecclesiæ universæ fidem, obtemperationem, pietatem filiorum retineant alacres et profiteantur non timide. Velle autem ut romanus Pontifex nulli subsit hominum ditioni, sed plene sui perfecteque sit juris, hoc nempe officium quum ad omnes ubique gentium catholicos, non ad unam gentem aliquam, sancte pertineat, Episcopi idcirco collatis videant sententiis atque opera efficiant, ut fidelium studia in eam justissimam causam erecta constant, caleantque ad exitum feliciter maturandum. — Ibidem commode licebit Episcopis consilia inter se communicare, si qua inciderint ecclesiis suis impeditiora negotia : licebit etiam, si de re quapiam expedire visum, communes litteras et acta evulgare. — Item cleri instituendi excolendique cura, quæ nulla Episcopo major neque uberior, suum in consultationibus locum habebit; quemadmodum disciplina et rectio clericorum sacris in seminariis ad tridentinas exigenda normas, quibusnam præcipue rebus alenda in eis pietas et generosa virtus, quænam



majoribus doctrinis, ut congruenter temporibus floeant, incitamenta adjicienda, in omnique clero quænam ad ampliora animorum lucra sint providenda.

Quod attinet ad greges fidelium, tam multis in periculis insidiisque versantes, permagni intererit varia provehi subsidia quæ ipsis esse usui possint; de divinis rebus conciones et catecheses, ad homines, ætates, locos bene appositas; pias laicorum non uno in genere sodalitates, quas probet laudetque Ecclesia; inviolatam festorum custodiam et religionem; ea quoque vel instituta vel opera, unde fidelibus, juventuti in primis, cautiones suppetant a pravitate et corruptela, et unde sacramentorum saluberrima consuetudo increbrescat; denique libros, diaria, similia in vulgus data, quæ ad fidei defensionem faciant morumque disciplinam. Qua in re illud magni refert Episcopis commendare quod jamdiu fovemus animo et frequenti admonitione insistimus, ut hominum catholicorum in scribendo edendoque sollertia et meliore ordine temperata procedat et secundis vigeat incrementis. Ejusmodi scriptis optimis, quæ vel quotidie vel certis diebus emittantur, multum sane in omni gente est tribuendum ad utilitates rei sacræ et civilis, sive quod eas proxime tutentur et augeant, sive quod adversariorum in ipsarum damna nitentium elidant scripta et contagionem impuram coercant. At vero in Austriaco imperio tribuendum illis quam plurimum, ubi vulgatæ ephemerides infensis Ecclesiæ hominibus magnam partem subserviunt, ab eisque rerum copia affluentibus, facilius disseminantur et fusius. Necesse igitur prorsus est scripta scriptis concursu non impari opponere, atque ita posse eorum tela retundere, fraudes malas detegere, venena errorum prohibere, justa officia suadere virtutis. Quapropter apte et salutariter fuerit, si suæ propriæque ephemerides, veluti pro aris focusque propugnantes, unicuique sint regioni, eo modo institutæ, ut nulla in re a judicio Episcopi abscedant, sed recte studioseque cum ejus convenient prudentia et voluntate; eisdem autem et clerus benigne faveat suæque afferat doctrinæ præsidia, et viri quotquot reapse sunt catholici omnem gratiam bonamque pro viribus et facultate opem largiantur. Episcoporum sollicitudini et suffragiis alia præterea se dat tuendam insignis causa quam vobis cordi esse intelleximus ex litteris quas ad fideles, quibus præestis, communiter dedistis: ea causa est opificum, religionis auxilio maxime indigentium, tum ad perfunctionem laborum honestam, tum ad levamentum dolorum: quæ causa cum illa cohæret, per hos dies agitata ferventer, quam sociale nominant, et quæ, quanto majoribus implicatur difficultatibus, tanto curationem postulat præsentioem. Huc pariter, quoad in ipsis erit, si cogitationes Episcopi curasque contulerint, si pros-

pexerint ut evangelica justitiæ caritatisque præcepta in omnes civium ordines influant atque in animos descendant, si quoquo pacto, auctoritate et opera, infimæ opificum conditioni subvernerint, perquam optime de religione æque ac de imperio merebuntur.

Hæc igitur et hujuscemodi capita rerum graviora in deliberationem veniant per annuos Episcoporum congressus, quos placet inducere. Nobis autem persuasissimum est, omnes in Austria Episcopos his Nostris votis, quæ sanctum movet religionis studium et caritas in catholicas istas gentes benevolentissimæ, summa omnes esse voluntate et alacritate obsecuturos.

Interim cœlestium munerum auspiciem et paternæ benevolentiam Nostræ testem vobis omnibus, Dilecti Filii Nostri et Venerabiles Fratres, cunctæque genti Austriacæ Apostolicam Benedictionem peramanter in Domino impertimus.

Datum Romæ apud S. Petrum, die III Marti MDCCCXCI, Pontificatus Nostri decimo quarto.

LEO PP. XIII

---